

Commune : **NANTES (44)**  
 Localisation : **Bâtiment CAP44 3/5 Quai Marcel Sembat**

Nature du plan : **PLAN DES STRUCTURES**  
**Quatrième étage**

Echelle : **1/100**  
 Demande d'Alignement : oui  non   
 Raccord Lambert II : oui  non   
 Raccord NCF : oui  non   
 Cotes normales : oui  non   
 Cotes orthométriques : oui  non

Dossier : **N.160.2012**  
 Fichier : **CAP44.dwg**  
 Date : **12.03.2013**  
 Terrain : 


  
 Bureau : 


  
 Plan réalisé à partir de relevé d'un état existant comprenant des habillages aux murs et plafonds.  
 Un relevé de récolement après démolition des habillages et cloisons devra être réalisé afin de confirmer les épaisseurs de murs et des poutres ainsi que les hauteurs de ces dernières.

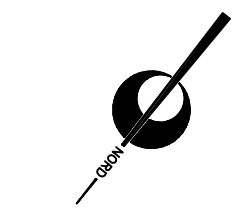
Modifié le : \_\_\_\_\_ Dossier : \_\_\_\_\_ Objet : \_\_\_\_\_  
 Terrain : 


  
 Bureau : 


PERIMETRE : oui  non   
 Borné :    
 Approuvé par les riverains :    
 PROJET : oui  non   
 Application graphique :    
 Cotes graphiques provisoires :    
 Surfaces graphiques provisoires :    
 Cotes chaînées :    
 Surfaces d'arpentage :

NOTA: L'utilisateur est tenu de veiller à la stabilité des bornes, piquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

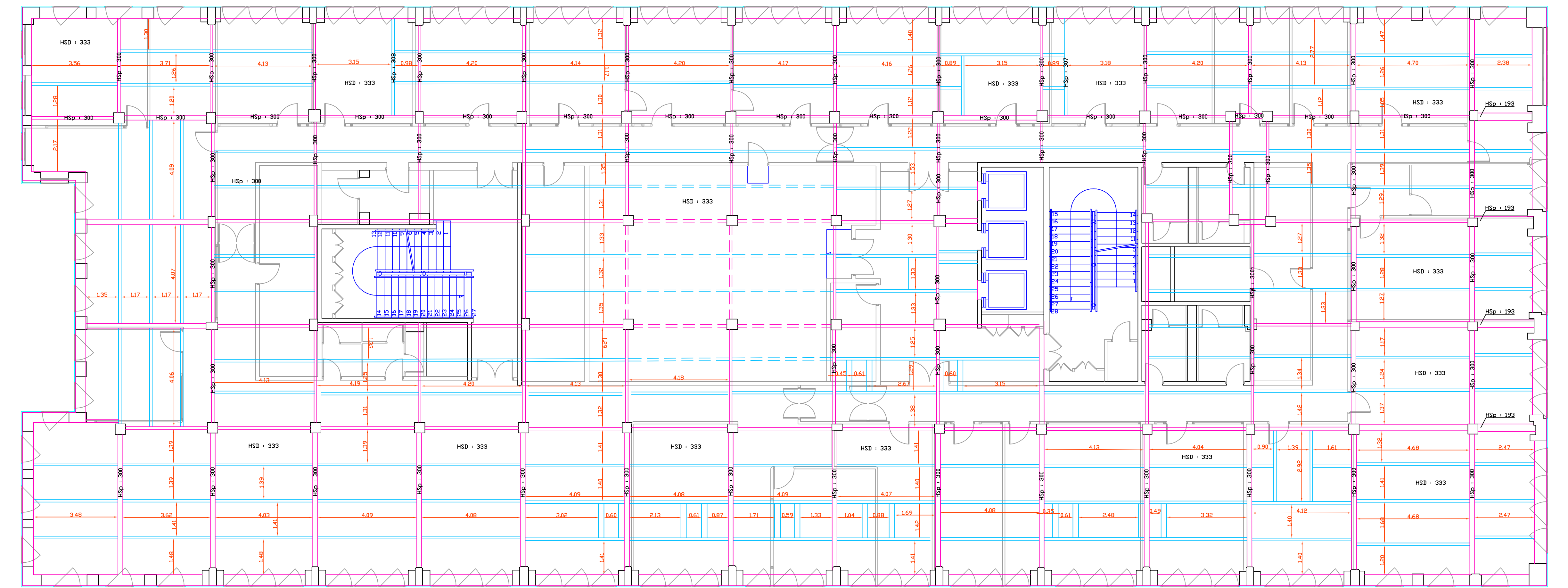
Société Civile Professionnelle  
**Maïore Vrignon & Jouck Baisieux**  
 Géomètres-Experts Fonciers D.P.L.G.  
 67 rue APPERT - B.P.48 746 - 44187 NANTES Cédex 04  
 Tél 02 40 46 23 80 - Fax 02 40 46 51 74 - nantes@maïore-vrignon.com



Un relevé de récolement après démolition des habillages, cloisons et faux-plafonds devra être réalisé afin de confirmer la position, le maillage et les épaisseurs des poutres ainsi que leurs hauteurs.

**Légende**  
 Poutres de structure principales (Hsp moyen : 3,00m)  
 Poutres de structure secondaires (Hsp moyen : 3,06m)  
 HSp : Hauteur sous poutre (en cm)  
 HSD : Hauteur sous dalle (en cm)

Plan réalisé à partir de relevé d'un état existant comprenant des habillages aux murs et plafonds.  
 Un relevé de récolement après démolition des habillages et cloisons devra être réalisé afin de confirmer les épaisseurs de murs et des poutres ainsi que les hauteurs de ces dernières.



Quai Marcel Sembat